

france3-regions.franceinfo.fr

Une plainte pour viol contre l'animateur soupçonné d'agression sexuelle sur une enfant de trois ans à Sottevil

Mélanie Queinnec

~4 minutes

Les parents d'une fillette ont déposé plainte pour "viol" contre l'ancien animateur d'un accueil de loisirs, confirme la Ville de Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime), ce mardi 16 juin 2026. Ce dernier a été suspendu en mai dernier pour d'autres faits, sans nature sexuelle.

Lundi 15 juin 2026, la première adjointe au maire de Sotteville-lès-Rouen en charge de l'Education, l'enfance et la jeunesse, Laurence Renou, interrogée [par nos confrères d'Ici Normandie](#), revenait sur le parcours de l'animateur soupçonné de violences sexuelles depuis ce vendredi 12 juin.

Ce mardi, la Ville nous confirme qu'une plainte a en effet été déposée pour "viol sur mineur" contre l'homme âgé d'une vingtaine d'années, et exerçant dans une structure liée à la petite enfance.

Ce sont les parents d'une fillette de trois ans qui ont déposé plainte. Au moment des faits, l'animateur travaillait l'accueil de loisirs du Jardin des petits. Une enquête judiciaire est ainsi en cours, en plus de l'enquête administrative déjà diligentée.

Informée de cette atteinte sexuelle présumée, la commune a dû réagir vite. *"On a reçu les parents, informé les autres parents d'élèves qu'on se tenait à leur disposition, mis en place une adresse mail pour recueillir tous leurs questionnements, envoyé deux courriers aux parents pour revenir sur la chronologie et la nature des faits... Depuis vendredi, on joue la transparence"*, nous détaille-t-on.

Au total, 37 questions ont été adressées à la commune via cette adresse mail, ecoute@sotteville-lès-rouen.fr. Beaucoup concernent le parcours de cet animateur, suspendu depuis le 13 mai 2026.

Avant d'exercer au Jardin des petits, l'animateur travaillait à l'école élémentaire Jean Jaurès. Un premier signalement avait été fait à son encontre en octobre dernier *"pour comportement inapproprié, sans caractère sexuel"*, précise un communiqué de la Ville de Sotteville, publié ce vendredi. *"Une enquête administrative a alors été diligentée sans délais. 20 personnes ont été entendues."*

La commune nous décrit *"un chahut avec les enfants"*, mais sans faits de nature à provoquer un licenciement : *"L'intégrité physique des enfants n'avait pas été mise en péril, par contre le comportement n'était pas adapté."*

À l'issue de l'enquête, l'animateur avait ainsi été réintégré mais déplacé au Jardin des petits, après un rappel à l'ordre et un signalement complémentaire auprès des services Jeunesse et sport de l'Etat, qui avaient d'ailleurs reçu le salarié.

En mai dernier, une deuxième enquête administrative (toujours en cours) a été déclenchée pour de nouveaux faits - mais toujours pas de nature sexuelle. Une enfant aurait dit être *"intimidée"* par cet homme. Conduisant à la suspension d'office de l'animateur, le 13 mai 2026, le temps d'éclairer la situation.

La Ville de Sotteville-lès-Rouen n'a appris que le 12 juin que l'homme était soupçonné en plus d'atteinte sexuelle sur mineur, suite à la plainte des parents.

Dans son communiqué publié le jour même, la mairie a déclaré prendre *"très au sérieux cette alerte, et souhaite permettre à la Justice de faire toute la lumière sur cette affaire"*.

"La bonne tenue de l'enquête, le respect de la présomption d'innocence et la protection de la victime sont une priorité, a-t-elle indiqué, assurant apporter "tous les éléments nécessaires aux enquêteurs".